

MAIRIE de LE PRADET
EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du Conseil Municipal
de la Commune de LE PRADET

SEANCE DU 10 JUILLET 2020

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	33	33

20-DCM-DGS-046

L'AN DEUX MILLE VINGT & LE 10 JUILLET à quatorze heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans la salle polyvalente de l'Espace des Arts, sous la Présidence de Monsieur Hervé STASSINOS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 3 juillet 2020.

OBJET DE LA DELIBERATION : REGIE DU PORT DES OURSINIÈRES
RENOUVELLEMENT DU COMITE DE DIRECTION.

PRESENTS : Mmes et MM. Hervé STASSINOS - Valérie RIALLAND - Jean-François PLANES - Cécile CRISTOL GOMEZ - Jean-Michel PEYRATOUT - Jean-Claude VEGA - Agnès BIASUTTO - Pascal CAMPENS - Magali VINCENT - Christian GARNIER – Chantal JOVER – Thomas MICHEL - Marine DESIDERI – Cédric GINER – Stéphanie ASCIONE - Jacques PAGANELLI – Emilie ROY – Isabelle ROGER – Eric GALIANO - Serge VENNET – Bernard PEZERY – Marina BRONDINO – Eric JOFFRE – Martine CABOT – Denis TENDIL – Laetitia ISTACE-DAVID – Armand CABRERA – Lionel RIQUELME.

POUVOIRS : Graziella PIRAS à Eric GALIANO ; Jean-Marc ILLICH à Jean-François PANES ; Patrick ROUAS à Hervé STASSINOS ; Martine CLOPIN à Valérie RIALLAND, Bérénice BONNAL à Cécile CRISTOL GOMEZ.

ABSENTS : Néant.

SECRETAIRE de SEANCE : Magali VINCENT

DEBUT DE SEANCE : 14h00

=====

Monsieur Hervé STASSINOS donne lecture de l'exposé suivant :

Il est proposé à l'Assemblée Communale de définir la composition des membres qui constitueront le Conseil d'Administration de la régie du Port des Oursinières comme suit :

- 7 membres désignés parmi les conseillers municipaux.
- 5 membres choisis au regard de leurs connaissances techniques ou leurs expériences des affaires concernant le port des Oursinières.

Il est rappelé que les membres élus du Conseil d'Administration sont désignés par l'Assemblée Communale pour la durée du mandat municipal, et que ce vote doit avoir lieu au scrutin secret et à la majorité absolue.

Chaque groupe est invité à déposer une liste de 7 noms auprès de M. Le Maire.

Les cinq autres membres seront quant à eux nominativement désignés par arrêté du Maire.

Dans une démarche d'ouverture et de concertation, Monsieur le Maire, Hervé STASSINOS avait respectivement reçu, avant la date du conseil, Monsieur Bernard PEZERY accompagné de Monsieur Eric JOFFRE, puis Monsieur RIQUELME pour aborder leur représentation dans les différentes instances municipales et intercommunales.

La liste proposée conjointement est donc constituée de :
Cécile CRISTOL GOMEZ, Pascal CAMPENS, Cedrick GINER, Jacques PAGANELLI, Jean-Marc ILLICH, Serge VENNET, Eric JOFFRE.

- Avec l'accord de l'assemblée, le vote a lieu à main levée.

L'exposé mis aux voix est adopté à l'UNANIMITE.

Sont désignés représentants de la Commune au Comité de Direction de la Régie du Port des Oursinières.

- Cécile CRISTOL GOMEZ
- Pascal CAMPENS
- Cedrick GINER
- Jacques PAGANELLI
- Jean-Marc ILLICH
- Serge VENNET
- Eric JOFFRE

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures.

Signé : Le Maire
Mo

SSINOS

Signé par : Hervé STASSINOS
Date : 22/07/2020
Qualité : Maire



CET ACTE PEUT ETRE CONTESTE

LES VOIES ET DELAIS DE RECOURS

- Le recours contentieux : devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de 2 mois.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr).

- Le recours gracieux et hiérarchique : devant le Maire
Pour ce dernier recours, l'absence de réponse dans les 2 mois qui suivent la demande équivaut à un refus.